DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022.12.159.B
Demande de subvention au titre du label pays d'Art et d'Histoire

LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2022
Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :
Jean-Luc MARTIAL à Philippe VERGNAUD**,**

Excusé(s):
Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221201-2022_12_159B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2022
Publication : 08/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.12.159.B**
CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur DESAPHY

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

GrandAngoulême sollicite un financement auprès des partenaires institutionnels dans le cadre des missions du service Pays d'art et d'histoire, en charge du label national, au titre des actions de recherche (publications, expositions), de valorisation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie et de médiation auprès de tous les publics, prioritairement les habitants et le jeune public (visites, conférences, ateliers).

La gestion du label national « Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois » est assurée depuis le second semestre 2018 par GrandAngoulême. Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture au sein de la direction générale adjointe Cohésion territoriale et appui aux communes, est chargé de mettre en place la politique patrimoniale du territoire.

Les actions proposées par ce service répondent aux exigences de la convention nationale Pays d'art et d'histoire : approfondissement de la connaissance historique et patrimoniale du territoire (recherche), valorisation et animation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie par le biais de médiations (visites, ateliers, conférences, session d'Université en Angoumois, expositions, éditions), participation aux actions culturelles de territoire et aux actions nationales de valorisation de l'archéologie, des patrimoines et de l'architecture (Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), sensibilisation du jeune public du territoire en temps scolaire, péri-scolaire ainsi que durant les loisirs, valorisation numérique du patrimoine, expertise dans le cadre de projets patrimoniaux portés par la collectivité…

L'année 2023 sera consacrée à la renégociation de la convention Pays d'art et d'histoire, à l'extension du périmètre du label et à la définition de la politique patrimoniale du territoire. Ainsi, le volume des actions programmées en 2023 par le Pays d'art et d'histoire sera allégé.

Cependant pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2023, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels : département de la Charente, Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et région Nouvelle-Aquitaine notamment.

Le plan de financement prévisionnel du service serait le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221201-2022_12_159B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2022
Publication : 08/12/2022

Dépenses	Montant en €
Fonctionnement	22 620 €
Investissement	0 €
RH	300 000 €
TOTAL	**322 620 €**

Recettes	Montant en €
Département	2 500 €
Région	15 000 €
DRAC – CRMH - Trésor	27 000 €
Billetterie	11 500 €
Auto-financement	266 620 €
TOTAL	**322 620 €**

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 23 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221201-2022_12_159B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2022
Publication : 08/12/2022